



COMPTE RENDU PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE ADCCR DU 30 MAI 2009

8 Personnes à l'assemblée générale :

Marie Noëlle DELMAS
Ariane SITTINGER
Chantal CUISINIER
Adeline ROHU

Françoise PEYROUSE
Edith SIGNORET
M GARANGEAT
Mme GARANGEAT

I - PRESENTATION

La présidente Françoise PEYROUSE nous explique comment l'idée de cette association à « germée ». C'est par l'intermédiaire d'un ami éleveur professionnel de beauceron que Mme PEYROUSE a pris conscience des problèmes rencontrés par les éleveurs pour vendre leurs chiots. En effet, ces derniers étaient et sont toujours souvent confrontés à une concurrence déloyale de vente de chiots NON LOF à des prix moindres.

En cherchant notamment sur Internet, elle s'est rendue compte que des annonces illicites pullulaient et que sur de nombreux forums canins des acquéreurs se plaignaient des conséquences d'achat de chiots NON LOF: problème de comportement, mauvaise santé, condition d'hygiène déplorable, façon de faire illégale etc...

Elle a donc commencé à mettre des commentaires sur les annonces illicites et à faire des captures d'écran des plus belles arnaques. Au fur et à mesure des semaines, elle s'est rendue compte que nombres de personnes se mobilisaient dans le même but.

Ainsi devant « ce gros ras le bol », et après de nombreux échanges avec des éleveurs et membres de forums canins, l'idée de la création d'une association de défense du chien et du chat de race a vu le jour. Le premier but de cette association est donc de faire respecter la loi concernant les annonces.

Françoise PEYROUSE a donc mis en ligne sur le site d'annonce généraliste Vivastreet l'annonce de la création de cette association. Énormément de réponse ont été reçues de la part de particuliers, d'éleveurs, pour soutenir cette association.

II- RAPPELS DES BUTS, DES ROLES DES DELEGUES

L'ADCCR aura pour buts :

De réunir tous les amateurs de chiens et chats tant éleveurs déclarés et produisant au LOF et au LOOF, que particuliers, afin de protéger les droits des acheteurs.

Défendre et faire respecter les droits et les devoirs de l'éleveur.

Informier et défendre des adhérents auprès des services administratifs.

Respecter la compétence, le sérieux et les droits de l'éleveur qui pratique son hobby dans la légalité et dans le respect et le bonheur de ses animaux.

Mettre fin au commerce des chiens ou chats dit « de race », sans pedigree et sans identification, ceci lésant les éleveurs dont les productions sont sélectives et identifiées. il est strictement interdit par la loi du 6 janvier 1999 de vendre ou céder l'animal sans identification.

Empêcher l'importation et la revente des chiens et chats de provenance douteuse, (notamment ceux qu'on importe illégalement des pays de l'est et qui transitent par la Belgique) ce qui met en danger sanitaire l'élevage français .

Retirer des sites et des journaux annonceurs les annonces illicites (pas de numéro d'identification sur l'annonce elle-même et le terme race étant mentionné sur l'annonce alors qu'il n'y a pas de LOF ou de LOOF).

Exiger que les annonceurs vérifient les cartes d'identification des chiots et chatons à la vente.

Supprimer à terme les annonces de ventes et « faux dons » de chiens et chats non LOF -LOOF

Interdire la reproduction et la vente des non LOF – LOOF par les particuliers et les professionnels.

Les noms des sites qui ne prendront pas leurs responsabilités seront transmis aux délégués régionaux qui renverront l'information au délégué national chien ou chat qui enverra une plainte à l'avocat de l'association.

III- ANONYMAT DES MEMBRES

Devant le nombre de détracteurs de cette association et pour éviter les représailles, l'anonymat des membres et délégués sera respectée. Un forum est à disposition sur le site de l'ADCCR avec une partie privée pour les membres actifs (délégués et membres du bureau).

IV - INTERVENTION DES PARTICIPANTS A L'ASSEMBLEE

M.GARANGEAT (propriétaire particulier de montagne des Pyrénées) souhaite nous faire part de son désir de la création d'un fichier regroupant les propriétaires de chien NON LOF. Il souhaite que seul les éleveurs soient habilités à vendre des chiens.

Françoise PEYROUSE lui indique que l'association dans un premier temps doit se concentrer sur les buts premiers exposés plus haut mais qu'à terme elle aura également pour but de faire stériliser les NON LOF et aider les refuges à financer les stérilisations.

M.GARANGEAT pense que les particuliers souhaitant faire reproduire leur chien LOF devraient systématiquement se rapprocher des éleveurs.

V- PROTECTION ANIMALE

Un point intéressant est soulevé. La non application par les organismes de protection animale de la loi envers les personnes qui abandonnent leur chien ou les maltraitent.

Nous mettons en valeur le trafic que représente en France le marché du chien NON LOF.

VI- POINT DE VUE

Tous les participants sont d'accord sur les buts à atteindre. Cependant, certains ne trouvent pas encore suffisants ou assez rapides les actions engagées. Ils souhaitent un combat plus actif concernant les NON LOF et les répressions envers les producteurs de NON LOF.

Françoise PEYROUSE précise que ce n'est pas le but premier de l'association pour le moment bien que ce dernier point lui tienne également beaucoup à cœur comme à tous les autres participants.

Les membres s'accordent à dire qu'il faut tenter l'expérience de cette association et espèrent que les buts seront développés dans un futur proche.

Le point principal qui en ressort est le souhait de chacun de faire appliquer les lois de répression (amendes et prison...)

VII - LES STATUTS et LE CODE DE DEONTOLOGIE

Les statuts et le code de déontologie ont été votés à l'unanimité.

VIII- ELECTION DU BUREAU

A l'unanimité sont élus:

La liste des membres élus est disponible à la préfecture. Merci.

La séance est levée à 16h15

La prochaine assemblée générale aura lieu le 30 Mai 2010.